



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS NUMERO 07/2014

**Auberge du Raisin à Cully, équipement de la cuisine :
remplacement du fourneau central et d'une salamandre**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

mardi 22 avril 2014

lundi 28 avril 2014

Combles de la Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

1.1 Fourneau

Le fourneau central d'une cuisine professionnelle en est l'élément principal. Il s'agit de l'îlot autour duquel travaillent les cuisiniers et leurs aides de cuisine.

Le fourneau actuel date de plus de 25 ans. Il a été entretenu, réparé, modifié au fil du temps. Il arrive malheureusement en fin de vie. Les zones de cuisson ne fonctionnent plus que partiellement. Des joints défectueux augmentent les risques de courts-circuits lors des nettoyages et les plaques de cuissons à induction sont défectueuses et d'une technologie obsolète. Les pièces de rechange ne se fabriquent plus.

Cette cuisine est équipée d'un autre fourneau, plus petit. Il s'agit d'un fourneau d'appoint, utilisable d'un seul côté et peu pratique.

1.2 Salamandre

La salamandre est un appareil de cuisson très utilisé dans les cuisines professionnelles. Il est à mi-chemin entre un four et un grill. Il permet de réchauffer rapidement des mets, de gratiner ou de cuire et de maintenir des plats au chaud.

Actuellement, la cuisine en comprend deux : l'une est totalement inutilisable depuis longtemps et l'autre ne fonctionne plus correctement.

1.3 Remarque générale

Les fours, les plaques à induction et les salamandres actuelles sont d'une conception très ancienne. Dans ce domaine là, aussi, la technologie a considérablement évolué. Les nouveaux appareils sont non seulement plus pratiques mais également moins « gourmands » en énergie.

2. Projet

2.1 Fourneau

Il s'agit de remplacer entièrement le fourneau actuel.

Le nouvel élément comprend un four accessible de deux côtés, 3 zones de plaques de cuisson à induction, une plancha, une zone de plaques chauffantes, des tiroirs chauffants, etc.

2.2 Salamandre

Nous proposons, d'entente avec le chef de cuisine, de supprimer les deux salamandres actuelles et de les remplacer par un seul nouvel appareil.

2.3 Divers

Le remplacement des ces appareils nécessite des travaux annexes d'adaptation des conduites sanitaires, électriques, etc. Quelques réparations de carrelages et de joints seront probablement nécessaires.

Il faudra en outre faire des protections soignées autour de la zone de travail. En effet, les cuisiniers simplifieront la carte et utiliseront le fourneau annexe pendant les travaux (3 jours environ) pour maintenir le service sans interruption.

3. Coût des travaux :

3.1- 2 Fourneau central et salamandre:

Fourniture	CHF	75'850.-	
Pose y c. évacuation des anciens	<u>CHF</u>	<u>3'600.-</u>	
Total 3.1-2 fourneau et salamandre :	CHF		79'450.-

3.3 Travaux divers :

Protections et nettoyages	CHF	2'000.-	
Maçonnerie	CHF	500.-	
Electricité	CHF	1'000.-	
Sanitaire	CHF	1'000.-	
Carrelage	<u>CHF</u>	<u>500.-</u>	
Total 3.3 travaux divers :	CHF		5'000.-
Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>500.-</u>	
Coût total des travaux (hors taxes):	CHF		84'950.-
TVA 8%:	<u>CHF</u>	<u>6'796.-</u>	
Coût total des travaux TTC, arrondis:	<u>CHF</u>	<u>92'000.-</u>	

Les sorties de fonds sont prévues au printemps 2014.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 07/2014 de la Municipalité du 28 avril 2014 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à engager les travaux de remplacement du fourneau central et de la salamandre de la cuisine de l'auberge du Raisin à Cully ;**
- 2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 92'000.- ;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);**
- 4. d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 9'200.- par année, le premier au budget 2015.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Ainsi adopté par la Municipalité, le 28 avril 2014

Délégué de la Municipalité : M. Georges Hauert